

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. McKinnon est d'avis que M. Deutsch peut parler en meilleure connaissance de cause que lui sur ce sujet. M. McKinnon s'est occupé surtout de consentir des concessions aux autres pays et, peut-être, de déclarer si nous pouvions consentir à les accorder. M. Deutsch peut nous faire un exposé général, n'est-ce pas ?

M. MCKINNON: Je veux bien répondre à la question du sénateur Crerar. Pour ce qui est des trois ans, sénateur, c'est la durée normale des accords commerciaux conclus par le Canada dans le passé. En règle générale, la durée fixée est de trois ans, sous réserve du maintien subséquent des accords, à moins de dénonciation par une partie contractante. D'habitude, on doit donner avis de dénonciation six mois d'avance. Par exemple, l'accord négocié avec les États-Unis en 1938 était encore en vigueur lorsque nous sommes allés à Genève en 1947; c'était un accord de trois ans comportant un avis de six mois en cas de dénonciation. Ainsi, il se peut,—cela ne s'ensuit pas nécessairement—que l'accord prenne fin dans trois ans; mais il peut durer indéfiniment. Par ailleurs, il est possible que certains des signataires n'en aiment pas les dispositions et donnent avis de dénonciation six mois d'avance.

A propos de l'esprit qui régnait en général à Genève lors de notre départ, voici ce que j'ai à dire. Au début, je crois que la plupart des délégués étaient d'avis que les négociations seraient menées à bonne fin, mais au bout de trois ou quatre mois, comme rien de précis ne semblait se dégager des délibérations, l'optimisme fit décidément place au pessimisme; il est incontestable que certains délégués crurent qu'il n'y aurait ni une charte ni une série d'accords commerciaux. Mais ainsi qu'il arrive très souvent, monsieur le président, cette mauvaise passe fut franchie, et au cours des six dernières semaines particulièrement l'atmosphère changea complètement. Nous constatâmes que certains pays qui s'étaient montrés apathiques ou indifférents quant à la conclusion d'un accord avec le Canada nous pressaient de tenir plus de séances et d'en finir; je répète que l'atmosphère se modifia du tout au tout. Cela nous permit de faire aboutir nos négociations avec quelque quatorze ou quinze pays. Vingt-trois pays,—soit, tous ceux qui étaient représentés à Genève,—signèrent l'Acte final, y compris l'Accord général, et huit pays commerçants signèrent le Protocole d'application provisoire, ce qui était simplement un engagement à le mettre provisoirement en vigueur le 1er janvier, sous réserve de ratification ultérieure par leurs parlements.

Le PRÉSIDENT: Le pessimisme dont vous avez parlé résultait-il du fait que certains des pays ne voulaient pas faire de concessions tarifaires, soit supprimer les obstacles à la liberté du commerce, ce qui constituait, je crois, l'un des principaux objectifs de la réunion? En a-t-il été ainsi? Est-ce que cet esprit s'est modifié?

M. MCKINNON: Non, ce n'est pas principalement cela, monsieur le président,—et cela soulève un point qui pourrait être embarrassant dans un sens, si la presse le mettait trop en vedette. Il y a eu d'abord un profond sentiment de désappointement parce que l'attitude initiale des États-Unis sur une concession concernant la laine était décourageante et rebutante. Un peu plus tard, les États-Unis ont fait une offre au sujet de la laine et, bien que les Australiens aient jugé qu'elle ne leur accordait pas tout ce qu'ils voulaient ni tout ce à quoi ils s'attendaient en réalité, il semble qu'ils la considèrent en général comme passablement avantageuse, compte tenu des difficultés auxquelles les États-Unis avaient dû faire face en la présentant. Je crois que vous conviendrez, monsieur Deutsch, que ce fut certainement l'un des facteurs qui nous aidèrent à retrouver une atmosphère d'optimisme. Certains aspects des pourparlers sur la charte firent croire pendant quelque temps à l'existence d'un sentiment de frustration, mais on finit par s'entendre. Il se peut cependant qu'il y ait de nouveaux changements à La Havane.